



CHECKLIST 2 – les éléments retenus avant le dépôt d'une requête sur le site www.sacad.ch



Sont prises en considération, les requêtes émanant de personnes qui exercent une activité de recherche et/ou d'enseignement à l'UNIGE.

Sont exclus : HES, IHEID, autres universités suisses

Sont exclues : les demandes faites avant le délai de 2 ans imposé aux personnes ayant déjà bénéficié d'un subside de la SACAD



Organisation d'une manifestation académique uniquement à Genève

Une requête peut être déposée si le colloque ou conférence ou autre événement est organisé à Genève.

Sont exclus : frais de collation et de restauration

Entrée en matière pour les objets en relation avec les activités académiques (ex : publications, défraiement des orateurs et frais de déplacement)



Participation à une manifestation académique avec participation orale ou présentation d'un poster

Une requête peut être déposée si seuls les frais de déplacement sont présentés.

Sont exclus : frais de bouche, de logement, d'inscription



Achat d'équipement scientifique

La requête doit justifier d'un appel d'offres détaillé, avec des indications de négociations ou de rabais.



Cofinancement et mutualisation des ressources

Les projets sont particulièrement retenus lorsqu'ils comprennent des « *match funding* » et qui bénéficient à plusieurs groupes de chercheurs-euses.



Publication

La requête doit présenter un budget qui prévoit le produit des ventes de l'ouvrage et les recettes envisagées.



Bourse de fin de thèse

Justifier de l'avancée de la thèse et de son achèvement dans les 6 mois et provenir de doctorant.e ayant eu une charge de travail indépendante de sa thèse, dans les domaines des Sciences humaines et sociales uniquement.

Sont exclus : doctorant.e en Médecine et en Sciences et les thèses en cotutelle.



Les manifestations académiques organisées hors de Genève.



Les rémunérations de collaborateurs.trices (personnel temporaire, assistant.e technique, etc.)



Les frais concernant des travaux de relecture ne sont pas acceptés ni des rémunérations ou mandats concernant la révision ou la mise en page, ni les frais de mise en ligne.



Les projets postdoctoraux en voie d'élaboration.

Aspects pratiques - Sont refusés :

- Les budgets sans demandes de financement auprès d'autres organismes de soutien/ du département UNIGE.
- Les budgets présentés uniquement par des devis de fournisseurs.
- Les requêtes qui ne sont pas déposées en français et en francs suisses.